



144

NUMÉRO

Jeudi 3 juillet 2003

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« PLACE ET RÔLE DES AGRICULTEURS ET ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ »

(saisine gouvernementale)

RAPPORTEUR :

HUBERT BOUCHET

AU NOM DE LA SECTION
DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION

PRÉSIDÉE PAR

ANDRÉ THEVENOT

En France et d'une manière générale en Europe, l'agriculture est en train de franchir une nouvelle étape de sa longue histoire.

Après avoir traversé une phase d'amélioration quantitative de ses performances au cœur d'une âpre compétition, l'agriculture et les agriculteurs sont aujourd'hui sollicités par de nouvelles attentes sociétales. A côté de la sécurité alimentaire, de la qualité des produits, s'invitent la protection des ressources naturelles, la préservation de l'environnement, la gestion des territoires, le partage harmonieux de l'espace rural pour la jouissance de paysages vivants, en toute liberté.

Dès lors, le rôle et la place des agriculteurs retrouvent une actualité, qui s'installe au cœur du débat social et économique au moment où un compromis a été obtenu sur la réforme de la PAC et où vont s'ouvrir les négociations commerciales dans le cadre de l'OMC.

On comprend que de telles transformations puissent susciter tantôt l'intérêt, voire l'enthousiasme, tantôt l'inquiétude ou le désarroi, mais rarement l'indifférence.

Le Conseil économique et social, saisi par le gouvernement, tente d'esquisser, ce que devraient être les attentes de la société quant à la place et au rôle des agriculteurs.

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DES 8 ET 9 JUILLET 2003

Pourquoi faut-il envisager aujourd'hui de mener une réflexion sur la place et le rôle des agriculteurs alors même que les espoirs mis dans la modernisation agricole d'après-guerre ont été, pour une large part, honorés ? En effet, les produits alimentaires sont devenus abondants, leur coût relatif a baissé, la qualité s'est améliorée, la part de l'alimentation dans le budget des ménages régresse régulièrement, faisant ainsi une place croissante à des consommations plus diversifiées. Il en va de même pour les exportations agricoles, qui se sont développées au point de concourir largement à l'équilibre de la balance commerciale.

Le renouvellement de la question agricole est aujourd'hui posé en termes différents de ceux d'hier. Longtemps limitée à une augmentation des quantités produites et à une amélioration des performances, la politique agricole se trouve aujourd'hui confrontée à de nouvelles interrogations concernant la qualité sanitaire et le goût des produits, l'environnement et les ressources naturelles, la gestion des risques ou l'aménagement de l'espace rural. De ce fait, elle se trouve au cœur des préoccupations de ceux qui s'intéressent à l'aménagement et au développement des territoires et les débats sur la gestion du secteur agricole - par le marché, par l'intervention publique ou par une combinaison des deux - constituent des questions d'importance pour l'avenir des régions et des zones rurales.

Toutes ces considérations interpellent la politique publique et suscitent d'autant plus de discussions que les nouvelles attentes de la société envers l'agriculture et l'agriculteur ne sont pas aisément identifiables ou mesurables. Malgré cela, devenue minoritaire par son poids dans l'économie nationale comme dans la population active, l'agriculture reste ou redevient centrale dans le débat social au titre de son rôle dans la définition de nos conditions de vie actuelles et futures, ainsi que dans les stratégies territoriales.

Ces nouvelles données peuvent offrir l'occasion d'un élargissement de la place et des fonctions de l'agriculture et des agriculteurs. Par rapport à ce devenir, les agriculteurs sont au milieu du gué avec de surcroît la réforme de la PAC. D'où les incertitudes qui expliquent l'ampleur du désarroi qui se manifeste chez les producteurs, les consommateurs, les élus locaux, les usagers, voire les citoyens.

Devant une telle situation, le Conseil économique et social apporte sa propre contribution au débat en formulant un certain nombre de propositions.

Naturellement, de l'agriculteur, au quotidien, la société continuera d'attendre qualité, sécurité et assurance de ne pas manquer de nourriture. Hors du quotidien, l'envie d'extra sera satisfaite par des produits qu'il revient à l'agriculteur d'offrir en même temps que des services divers que les amateurs de campagne trouvent sous forme de gîtes et autres tables d'hôtes. Sur un registre approché s'invite tout ce qui concourt à la beauté et à l'attrait des campagnes.

En préalable, rappelant que la vocation agricole du territoire conditionne sa vitalité et l'optimum de tous ses usages, le Conseil économique et social considère que la diversité du modèle agricole français demeure d'actualité et d'avenir.

Cet avenir repose sur un engagement de la collectivité en faveur d'une agriculture productive, mais non productiviste, occupant tout l'espace cultivable. Plus qu'ailleurs, l'Etat conserve un rôle ici.

I - AU COMMENCEMENT : LE PRODUCTEUR

• Installer des jeunes

Face à l'évolution démographique et pour conserver un tissu d'exploitations agricoles dense, le Conseil économique et social préconise une politique volontariste d'installation fondée sur la capacité professionnelle encouragée par un niveau d'aide attractif avec le souci de la moindre exigence bureaucratique.

• Améliorer les conditions de vie et de travail

Le Conseil économique et social considère que l'amélioration des conditions de travail représente un véritable défi, en particulier dans les productions qui, comme l'élevage laitier, sont particulièrement exigeantes : le développement des formes sociétaires, celui des services de remplacement et le recours à l'emploi salarié devront être encouragés.

• Développer l'emploi salarié

Pour que la demande d'emplois salariés puisse être satisfaite, il est impératif d'en assurer la promotion. Ces métiers pâtissent d'un manque d'attractivité patent. D'où, pour le Conseil économique et social, la nécessité urgente d'en améliorer le statut (revenu, conditions de travail, formation...).

• Rémunérer les acteurs

Le Conseil économique et social estime que leur contribution à la production de richesses doit être rémunérée à un niveau permettant de conférer à leur activité un caractère rentable et « durable » (même si on a parfois tendance à l'oublier, la rentabilité économique constitue une des composantes du développement durable, aux côtés des dimensions sociale et environnementale).

• Réguler le foncier

Le Conseil économique et social se prononce pour le maintien du système de régulation et son adaptation sans le déformer. Le statut du fermage, pour la durabilité nécessaire à l'exploitation, les SAFER, pour la maîtrise du foncier, ainsi que les zonages appropriés restent pertinents dans cette perspective. Une meilleure application des règles et une utilisation optimale des outils existants permettraient une maîtrise

raisonnée de l'expansion des villes et, au-delà, de l'ensemble de l'espace.

*
* *

Plus généralement, le Conseil économique et social considère qu'il est crucial de réguler les marchés, car on sait qu'un léger excédent de produits entraîne des effets de baisse des prix qui détruiraient toute rentabilité ; le vivant qui est la matière première, ici, ne se régule pas comme l'industrie.

II - POUR UN TERRITOIRE VIVANT, ACCESSIBLE, ÉQUIPÉ

- **Vivant**

Le Conseil économique et social considère qu'il appartient à l'Etat d'inciter et d'accompagner toutes les initiatives et projets locaux visant au développement économique des zones rurales. Le soutien apporté par la puissance publique devra être particulièrement « appuyé » au sein des espaces ruraux et agricoles les moins bien dotés, les plus isolés ou les plus fragiles.

C'est pourquoi, le Conseil économique et social estime que l'Etat devra s'attacher à favoriser la mobilisation des énergies locales nécessaires à la mise en scène des territoires, en veillant à ce que celles-ci ne soient pas ensuite étouffées par la complexité et la lourdeur des procédures et outils d'accompagnement proposés.

- **Accessible**

Le Conseil économique et social préconise le « branchement » aux infrastructures physiques et électroniques de tous les territoires et, prioritairement, les plus isolés. S'agissant des Technologies de l'information et de la communication (TIC), cela permettra de résorber la fracture numérique actuellement constatée.

- **Equipé**

Les services publics de proximité essentiels sont, pour le Conseil économique et social, les poumons de la vie ordinaire et la condition nécessaire sans laquelle il ne saurait être de conditions suffisantes à la vigueur des territoires.

Le Conseil économique et social réaffirme avec force que l'attractivité des espaces ruraux dépendra de leur capacité à proposer une offre de proximité, à la fois diversifiée, de qualité et accessible à tous. Cette offre se décline dans tous les domaines de la vie économique et sociale : emplois, services publics et privés, réseaux de communication physiques et « immatériels », logements, activités associatives, culturelles et de loisirs, paysages et ressources naturelles préservés... D'ores et déjà, la question de l'accès aux services se pose de façon particulièrement aiguë dans les zones peu peuplées : des réponses innovantes sont à inventer, de façon à garantir « l'équité territoriale » des citoyens.

III - DE LA DIVERSIFICATION ET DE LA PLURIACTIVITÉ

- **Des produits à forte valeur ajoutée, sûrs et de qualité**

Pour le Conseil économique et social, il conviendra de veiller tout particulièrement à ce que la qualité soit reconnue et payée à son juste prix pour que les agriculteurs bénéficient de la « juste part » de la valeur ajoutée générée par ce type de produits en contrepartie des efforts et des contraintes que leur élaboration implique.

- **Des services marchands**

Partout où cela est possible et souhaité, le Conseil économique et social invite à encourager le développement d'activités de diversification (hébergement et restauration à la ferme, vente directe, activités récréatives ou pédagogiques, transformation à la ferme...), non pas en substitution mais en complément de la production agricole, à égalité de droits et de devoirs avec les autres intervenants.

- **Pluriactivité**

Il s'agit là de l'agriculteur qui partage son temps entre le travail agricole et une activité extérieure à l'agriculture. Le Conseil économique et social recommande que des dispositions soient prises en vue d'une meilleure reconnaissance de la pluriactivité en agriculture, sous toutes ses formes.

- **Du prix le plus juste**

Le Conseil économique et social estime que la question du partage de la valeur ajoutée reste ouverte. Structurellement, la grande distribution peut exercer une domination – et par effet induit les industries agroalimentaires elles-mêmes exercer des pressions - à corriger par des règles débattues entre les différents partenaires de la filière.

- **La complexité maîtrisée**

Par ailleurs, pour le Conseil économique et social, le devenir de l'activité, de plus en plus complexe, est plus que jamais conditionné par la vigueur de l'investissement intellectuel développé sous toutes ses formes : recherche fondamentale et appliquée, développement agricole, formation initiale et continue...

IV - LA FRANCE, L'EUROPE, LE MONDE

Pour le Conseil économique et social, s'agissant de l'Union européenne et de la France, le choix est celui du maintien d'une politique agricole commune garantissant la souveraineté alimentaire à laquelle chaque pays a droit.

La France et l'Union européenne pourraient ainsi préserver un modèle agricole et alimentaire visant à satisfaire en priorité les attentes des consommateurs et des citoyens européens. Ce modèle, fondé sur le soutien à une activité agricole économiquement viable, postule un nombre élevé d'actifs répartis sur tout le territoire, produisant des denrées alimentaires sûres et de qualité, dans le

respect des ressources naturelles et des paysages. Pour le Conseil économique et social, cet impératif requiert le nécessaire maintien d'une politique et d'un budget agricoles spécifiques.

Pour le CES s'impose aussi un choix qui vise à réguler la mondialisation. Au niveau de la planète, cette régulation passe par la reconnaissance de la spécificité de l'activité agricole qui implique, dans le cadre des négociations en cours au sein de l'OMC, le maintien d'un minimum de protection aux frontières et la régulation de l'offre alimentaire mondiale.

*
* *

V - DE LA TROISIÈME DIMENSION DU MÉTIER D'AGRICULTEUR

L'agriculture ne fournit pas seulement des biens matériels, elle est également (ou potentiellement) créatrice de richesses immatérielles : des paysages harmonieux, des ressources naturelles préservées (sols, eau, air, biodiversité...), des territoires vivants et dynamiques, des équilibres sociaux, de la « culture » et de « l'identité nationale », fruits de l'extrême variété des terroirs et des produits de notre sol.

Pour le Conseil économique et social s'impose la rémunération de cette troisième dimension que le prix des produits incorporait autrefois alors qu'il ne le permet plus. Cette rétribution financière sera la contrepartie contractualisée d'un travail producteur de richesses immatérielles insuffisamment identifiables pour fonder une rémunération directe de la part des utilisateurs. Les règles et pratiques de cette rémunération sont à élaborer.

Pour le Conseil économique et social, si « l'agricole » ne fait plus à lui seul le « rural », il doit en demeurer le socle. En effet, c'est à cette condition que l'espace rural, dans son ensemble, pourra s'inscrire dans la problématique du développement durable.

Assemblée plénière

8 et 9 juillet 2003

HUBERT BOUCHET

Né le 27 Août 1944

Diplômes

Ingénieur en agriculture

Diplôme du Conservatoire national des arts et métiers de Paris

Fonctions au CES

Membre du Conseil économique et social, désigné au titre du groupe CGT-FO par l'Union des cadres et ingénieurs Force Ouvrière, dont il est le secrétaire général

Vice-Président de la section des activités productives, de la recherche et de la technologie

Membre de la section de l'agriculture et de l'alimentation

Représentant du Conseil économique et social à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), dont il est le vice-président délégué

Autres fonctions

Vice-président du Centre de formation d'ingénieurs par alternance (CEFIPA)

Travaux au CES

- 1989 : rapport et avis sur « *L'investissement intellectuel, facteurs de modernisation de l'industrie française* », JO n° 20 du 26 juillet 1989 et brochure n° 4133

- 1994 : rapport et avis sur « *Les leviers immatériels de l'économie française* », JO n° 16 du 5 juillet 1994 et brochure n° 4260

- 1997 : étude sur « *La gestion agricole de l'eau dans les pays méditerranéens : situation actuelle et perspectives* » et contribution du CES aux travaux du 3ème Sommet euro-méditerranéen de Marrakech « *Economie et prospective de l'eau dans le bassin euro-méditerranéen* », JO n° 18 du 8 novembre 1997 et brochure n°4352.

- 2000 : rapporteur de la contribution du CES sur « *Nouveaux savoirs, nouveaux emplois* » dans le cadre de la conférence organisée, en novembre 2000, avec le Comité économique et social européen